



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 22675

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le chômage des jeunes n'ayant pas eu la possibilité de bénéficier d'une formation et souffrant par conséquent d'une extrême précarité. La crise économique aidant, de nombreux jeunes se voient scandaleusement refuser un travail à Pôle emploi, et ce malgré un volontarisme sans relâche, parce que la vie ne leur a tout simplement pas donné la chance de recevoir une instruction et une formation susceptibles de leur donner, le cas échéant, un travail qui leur permette de vivre dignement. S'il est entendu que la formation apparaît comme un prérequis à toute aspiration au travail, il semble non moins évident que le travail est en soi une formation, et quiconque ne commence jamais de travailler ne sera jamais formé au travail. En vertu de la déclaration universelle des Nations-unies de 1948, « toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage » ; aussi, il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour que le service public de l'emploi procure une réelle formation qualifiante aux personnes n'ayant jamais reçu ni instruction ni expérience professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22675

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3499

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)